



Compte rendu du Conseil Communautaire du 3 Novembre 2010 à Leyme

Présents : Mme BERTHOUMIEU M., Mr LANDES J., Mme LAFAGE F., Mrs GIMENO J., ANDURAND J., FROMENTEZE Y., MONTBERTRAND G., FAURE C., DESCARGUES L., Mme PRUDON M., Mrs CABRIDENS M., DAUGA A., BAGREAUX R., BERTI R., Mme JAMMES N., Mr DELLAC P., Mme CROS C., Mrs CABANE V. VIROLE J., TRUEL D., LEWICKI P., LAULAN P., Mmes GASQUET J., CAGNAC., Mrs COURTOIS J., MARTINEZ P., ROUMEGOUS C., LANDES J. Mme THAMIE O., Mrs MAMOUL M., LABORIE J.M., GENOT M., Mme LANDES M., Mrs NAYRAC J.L., DESCARGUE Ch., DELMAS J.P., BOUZOU Y., Mr GRIFFOUL J.L., FERRAND M., GOUTAL A., LABLANQUIE Cl., LACAZE J.Cl., LACARRIERE B., SERRES J.C., Mme LEPRINCE N., Mr CALMETTES S.

Excusés : Mrs THEIL R., Mmes BRUNET J., VERMANDE M. Ch.

Secrétaire de séance : COUDERC Serge

Invités : Mr le sous-préfet, Mrs Maury et Ginestet DDT, Lagache ADT, Laborie et David SAGE, Lugan Pays de Figeac, Mme Dupré Pays de Figeac.

1- Adoption compte-rendu du conseil communautaire du 05 Octobre 2010

Il est demandé :

- De modifier p 2 « J Gimeno lui répond de ne rien voter » par « J Gimeno lui conseille de ne rien voter »
 - De remplacer « Les pôles d'Aynac, Leyme et Cardaillac ne souhaitent pas s'inscrire dans le projet. » par « les médecins des pôles d'Aynac, Leyme et Cardaillac ne souhaitent pas s'inscrire dans le projet ».
- Après ces modifications, le compte rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Précisions :

Un point a été rajouté à l'ordre du jour « présentation de la taxe de séjour par Mr Lagache, ADT Lot Tourisme ».

La présentation n'a pas suivi l'ordre initialement prévu, le compte rendu reflète l'ordre de présentation.

Le conseil se réunissant dans la nouvelle salle de spectacle du pôle multiculturel intercommunal de Leyme, Mr le Président a fait visiter les locaux avec P Martinez, la réunion s'est ensuite déroulée dans la salle de cinéma.

P Martinez et Mr le Président ont ensuite souhaité la bienvenue à tous.

2- Taxe de séjour : présentation par Mr Lagache, ADT

Dans le Lot :

La taxe de séjour représente 560K€ perçus en 2009 dans soit 12 € en moyenne par lit marchand.
11 communautés de communes sur 15 affectent 100% de la taxe à l'office du tourisme.
240 communes soit 70% ont mis en place la taxe de séjour dans le Lot.

Elle peut être perçue de plusieurs façons :

- **au forfait** : concerne 96 communes soit 40%, application sur un taux de fréquentation

Avantages : meilleure prévision budgétaire, égalité entre hébergeurs, montant taxe inclus prix

Inconvénients : redevable par hébergeur, rendement plus faible, inclus dans la base d'imposition TVA

- **au réel** : 68 communes soit 28%

Avantages : meilleur rendement sur le long terme, lien entre fréquentation et montant perçu, indicateur statistique de fréquentation

Inconvénients : fraude plus répandue, tenue de registre, montant perçu moins prévisible

- **en mixte** : 57 communes soit 24%

Pour 85% des communes la taxe de séjour est intercommunale, pour 15% elle est communale.

Tarifs réglementaires :

Au minimum : par personne et par nuitée 0,20 €

Au maximum : par personne et par nuitée 1,50 €

Le tarif évolue selon le niveau d'équipement et de confort

Comment instituer et faire appliquer la taxe : démarche à suivre

- diagnostic du territoire pour recenser la capacité d'accueil
- étude des montants perçus les 5 dernières années
- simuler et quantifier les différents scénarios
- positionner les périodes de paiement

Affectation de la taxe :

- office du tourisme, transparence et communication auprès des hébergeurs et touristes
- rédaction délibération sur la taxe de séjour (régime retenu, période, tarifs, hébergements...)
- lutter contre la fraude : veille sur l'offre d'hébergements

La « boîte à outils » de Lot tourisme :

- guide pratique
- exemples et modèles de délibérations, supports de communication...

Quelques recettes :

- impliquer les hébergeurs
- prévoir des reversements réguliers
- être transparent en matière de gestion et d'affectation
- informer et sensibiliser les élus
- informer les personnels OTC et collectivités

Mr le Président remercie Mr Lagache pour sa présentation et informe que la commission tourisme va travailler à la mise en place de la taxe.

Rappel de quelques chiffres : la CCCSL verse 30k€ à l'OTC et affecte 2 salariés (2x20h) aux chemins de randonnée, les communes de Leyme et Lacapelle-Marival ont déjà mis en place une taxe de séjour.

3- Présentation du plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau par le Président et le Directeur du syndicat mixte du bassin de la Rance et du Célé

Présentation du SAGE Célé.

Concerne 8 communes de la CCCSL, entièrement ou partiellement : Ste Colombe, Labathude, St Bressou, Cardaillac, Le Bouyssou, St Maurice, Lacapelle-Marival, Le Bourg.

Le SAGE est le schéma d'aménagement et de gestion des eaux. Concerne 2 régions, 3 départements, 101 communes, 10 cc, 1290 km².

Par délibération en date du 17 Septembre, 3 délibérations ont été adoptées concernant :

- Plan d'aménagement
- Règlement
- Atlas cartographique

Ces documents sont consultables sur le site Internet : www.valleeducele.com

Ces 3 documents doivent être soumis pour avis. L'absence d'avis dans un délai de 4 mois vaut avis favorable.

Les avis seront étudiés début 2011.

Le SAGE fixe les objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protection qualitative et quantitative de la ressource en eau pour une unité hydrographique cohérente. C'est un outil de planification dont l'objectif principal est la recherche d'un équilibre durable entre protection des milieux aquatiques et la gestion des usages. Il doit permettre d'adapter aux enjeux du territoire le dispositif réglementaire existant dans le domaine de l'eau.

Le projet final se base sur 27 dispositions, 3 règles (4 dispositions au niveau gouvernance, 11 dans le volet qualitatif et 2 règles, 6 dispositions pour le milieu naturel, 4 pour le volet quantitatif et 1 règle, 2 pour les usages).

Les documents relatifs au SAGE sont consultables à la CCCSL.

En conclusion, Mr le Président précise qu'il est intéressant de mettre en place ces actions, malgré la complexité des démarches. Des démarches similaires sont en cours côté Dordogne et cela intéressera d'autres communes de la CCCSL.

4 – Présentation du schéma de cohérence territoriale par les services de la DDT, délibération sur le périmètre proposé :

Actuellement les compétences de la CCCSL permettent de mettre en place une charte paysagère, mais pas un SCOT.

Mr le sous préfet intervient pour rappeler que depuis Juillet 2010, avec la mise en place de la loi Grenelle 2 les SCOT concernent la ruralité. Le Pays de Figeac est un territoire cohérent à la mise en place d'un SCOT. A partir du 1^{er} Janvier 2017 toutes les communes auront obligation d'être dans un SCOT.

Un appel à projet a été lancée par l'Etat avec comme date butoir le 31 Mars 2011. Si nous sommes retenus, nous pourrions bénéficier de subvention.

Mr Maury, de la DDT, présente le SCOT :

C'est un outil de planification créé par la loi SRU du 13 Décembre 2000, cadre de référence pour les PLU et cartes communales. C'est un élément fédérateur pour un territoire de projets, il s'exprime par un projet d'aménagement et de développement durable et un document d'orientation.

Il assure un équilibre entre espaces urbains, agricoles et naturels.

Il doit être élaboré à l'initiative des communes et leurs groupements, qui se regroupent dans un syndicat mixte qui assure la maîtrise d'ouvrage et l'élaboration du SCOT.

Il a un périmètre d'un seul tenant et sans enclaves qui doit tenir compte des périmètres existants (EPCI, PNR ...)

Si l'EPCI a la compétence il entre entièrement dans le SCOT.

Le bassin de vie ou de consommation constitue une bonne référence.

Une fois défini, le périmètre est communiqué aux services fiscaux qui jugent si le projet répond aux enjeux du territoire et aux aspirations du SCOT.

Il publie par arrêté le périmètre du SCOT, après consultation.

Le syndicat mixte est ensuite présenté au préfet, qui arrête le périmètre et le contenu.

Le document de présentation est disponible à la CCCSL.

J Andurand intervient pour dire qu'il est favorable au SCOT sur le territoire du pays de Figeac. Certaines communes sont en train de faire des PLU, avec difficulté. Le passage en SCOT ne va-t-il pas compliquer les démarches ?

Mr Ginestet, de la DDT, lui précise que le SCOT n'empêchera pas de faire des PLU.

P Lewicki se demande s'il ne faut pas attendre la mise en place du SCOT pour avancer sur les PLU.

Mr Maury lui précise qu'un SCOT est long à mettre en place et qu'il fallait gérer le territoire par un PLU ou une carte communale, pour maintenir la cohérence. Le SCOT amènera les communes vers une vision plus collective.

Mr le sous préfet incite les communes à engager des démarches pour la mise en place au minimum de cartes communales, la DDT peut les accompagner.

5 – Présentation par les services du Pays de Figeac du Ségala au Lot Célé, de l'évolution statutaire de l'association vers un syndicat mixte. Proposition et délibération sur l'intégration de la compétence SCOT aux statuts de notre collectivité.

Mr Lugan, intervient pour préciser que Figeac Communauté a déjà délibéré sur le périmètre du SCOT et la mise en place du syndicat mixte.

Avec le SCOT, le territoire devient cohérent, et instrument de stratégie. Le partage d'un SCOT ne peut être fait que par un syndicat mixte.

L'AG du Pays de Figeac le 15 Octobre a décidé d'initier l'élaboration d'un SCOT, de transformer l'existant en un syndicat mixte et de répondre à l'appel d'offres.

Intervention de B Dupré, directrice du Pays : présentation du projet de syndicat mixte ;
Le syndicat serait constitué de 3 EPCI (Figeac communauté, CC Haut Ségala, CCCSL) et 1 commune (Montbrun).

L'objet est la possibilité d'initier, lancer et porter le SCOT.

Le syndicat a également vocation à :

- conclure tous contrats avec l'Europe, Région, CG, organismes publics ou privés, concernant les politiques visant au développement durable du Pays
- porter des études animation et gestion
- avoir une mission d'expertise et de conseil pour les EPCI
- l'animation et concertation

Il est conclu pour une durée illimitée.

Administration :

-Comité syndical : délégués élus, pour les cc : délégués = 19 + 7 pour la CCCSL, 36 + 29 pour Figeac communauté, 13+3 pour la CC Haut Ségala, 1 pour Montbrun.

- Siège fixé 1 avenue J Jaurès, 46100 Figeac ; Il peut être modifié

- Bureau : président, vice-présidents, 1 ou plusieurs autres membres

Appel à projet « SCOT Ruraux : Calendrier

Echéances : fixée par le Pays, le 31 Mars 2011 est la date butoir pour répondre , avoir procédé à la création du syndicat mixte effective et périmètre du SCOT défini.

Les EPCI doivent s'être prononcés auparavant.

En Novembre les 69 communes doivent délibérer pour autoriser les CC à prendre la compétence : récupération des délibérations des communes pour transmission au préfet du Lot, qui a 3 mois pour donner son avis.

Etape suivante : élaboration règlement intérieur du syndicat

Délibérations :

Délibération concernant la prise de compétence SCOT : approuvée à la majorité des membres présents, 1 abstention J Courtois

Délibération concernant l'adhésion au syndicat mixte : approuvée à la majorité des membres présents, 1 abstention J Courtois

Délibération concernant le périmètre du SCOT (69 communes soit 38000 habitants) : approuvée à la majorité des membres présents, 1 abstention J Courtois.

6 – Présentation bilan piscine intercommunale pour la saison 2010 :

A. Saintemarie présente le bilan de l'été 2010 :

Recettes	2010	2009	Evolution 2009/2010
Entrées Juillet	4086 €		
Entrées Août	1712 €		
Total entrées	5798 €	6433 €	Baisse de 11%
Boissons, autres	3430 €	3733 €	Baisse de 8%

L'évolution de la fréquentation est en baisse, sur 2010. Au mois d'Août le nombre d'entrées a été peu élevé. (conditions climatiques..)

Concernant :

Les entrées gratuites : 321 enfants en ont profité (soit 24%), 1322 avaient été envoyées

Le forfait natation : 28 enfants en ont bénéficié (24%) ,116 enfants étaient concernés

Proposition de travaux :

Mise en place d'une bâche d'été

Tonnelle ou parasols sur la plage

Réfection du bloc sanitaire

Achat d'un plan dur pour le poste de secours

Récupération eaux de surface piscine

Evolutions :

Revoir les tarifs du matin, trop chers

Revoir heures d'ouverture

Elargir la saison

En conclusion, Mr le Président constate le manque d'entrées en Août et rappelle que la CCCSL est une des seules collectivités à proposer la prise en charge de 50% du coût des forfaits natation.

La commission sport va étudier les propositions de travaux

7 – Intervention de Mr le sous-préfet :

Mr le sous préfet se réjouit de l'adoption du SCOT et de son périmètre.

Il est prêt à venir assister au conseil communautaire et soutenir les initiatives chaque fois que cela sera nécessaire. Une intercommunalité plus large permettrait d'avoir plus de subventions.

Mr Frescaline remercie Monsieur le sous-préfet de sa présence et se réjouit de l'adhésion au SCOT.

Mr le président le remercie également.

8- Présentation de la saison touristique par Mme Lamothe, présidente de l'office de tourisme communautaire

La fréquentation globale est en baisse : 195 personnes de moins sur la saison, moins de marcheurs et pèlerins

Missions :

- accueil et information public
- promotion touristique
- animation territoire
- coordination intervention partenaires conseil communautaire local

Principaux intérêts touristes :

- marchés locaux
- activités gratuites ou à faible coût
- randonnées pédestres, circuits VTT, cyclo-famille

Animations estivales :

- balades couchers de soleil, en moyenne 150 personnes/soir
- spectacle Brésil Rudelle, fréquentation en hausse

Ateliers enfants :

- pêche : tous les Mercredi matin
- poney : tous les Jeudi matin (écuries de St Maurice)

Autres animations :

- ferme pédagogique Albiac
- Atelier théâtre avec Arts Scènes

- Activités en collaboration avec musée éclaté

Activités à venir :

- Enfant pour vacances de Noël

Présentation du site Internet en cours d'élaboration

9- Délibération sur la commande d'une étude des conséquences financières et fiscales dans une hypothèse de fusion de communautés de communes entre Figeac Communauté, CCCSL et CC Haut Ségala

Mr le président informe qu'une étude financière va être engagée par la CC de Figeac, CC Haut Ségala, CCCSL :

Une étude financière sur la fusion est engagée entre Figeac communauté, CC Haut Ségala, CCCSL. Un cahier des charges est établi, il est nécessaire pour préciser le domaine d'études. Le financement de cette étude est proratisé au nombre d'habitants de chaque CC : coût total : 15000 €, 38000 habitants soit 0,40 ct/habitant.

Le document précise :

Le contenu de la mission, le cabinet d'études retenu (ressources consultants finances), le champ d'études à réaliser, la méthode d'intervention.

Le rendu final est demandé pour Mars 2010.

Le bureau propose de faire la même étude avec CC Vallée Causse, CC Haut Ségala et CC Pays de Sousceyrac.

Il espère que le même cabinet sera retenu suite à l'appel d'offres, ce qui permettrait d'avoir les mêmes bases de comparaison.

A ce jour :

Il existe 3 solutions :

- Ne pas bouger, attendre l'évolution
- Fusionner avec Haut Ségala, une partie de Sousceyrac, une partie de Vallée Causse
- Fusionner directement avec Figeac Communauté

Mr le président précise que même s'il y a des spéculations dans la presse, la base des décisions reste l'étude qui sera faite.

Mr Lagarrigue, percepteur, précise que la date butoir pour les fusions de communautés est Janvier 2013 et que les études seront utiles pour avoir tous les éléments.

L Descargues demande si les compétences sont différentes entre les CC : Mr le président précise que les plus importantes concernent la voirie et les OM.

La proposition des deux études financières est validée à l'unanimité des membres présents

10 – Informations diverses :

Délibération renouvellement contrat de travail de JL Delsahut :

Il est proposé de renouveler son contrat pour 6 mois, du 1^{er} Janvier au 30 Juin. Ce renouvellement est le dernier, JL Delsahut fera valoir au 1^{er} Juillet ses droits à la retraite.

Proposition validée à l'unanimité des membres présents

Délibération du renouvellement pour 2011 avec Emploi Services (ménage des locaux)

Proposition de contrat du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2011, engagement minimum d'une heure hebdomadaire, emploi réel 3 heures hebdomadaires.

Voté à l'unanimité des membres présents

Information sur le poste de directeur :

Suite aux premiers entretiens d'embauche, recherche d'un profil avec moins d'expérience.

2 candidats retenus, votes équivalents, choix du président : la candidate retenue est Valérie Beltrando.

11- Questions diverses :

Le CG sollicite la CCCSL pour qu'elle adhère au SYDED du Lot pour la compétence « assistance à l'assainissement non collectif des eaux usées »

Le CG souhaite que l'ensemble des collectivités du département puisse accéder à ce service, il transfère donc la compétence au SYDED.

Voté à l'unanimité des membres présents

Information : virement de crédit de 12547 € pour l'aménagement du parc coureur motocross prélevé sur le programme réhabilitation décharge d'Aynac.

La séance est levée à 23h45

Le Président

Vincent LABARTHE